

# Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 23 septembre 2021 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 15 septembre 2021)

Désignation du secrétaire de séance

Mme Géraldine BOUILLON est nommée secrétaire de séance

# Sont présents :

- Mme Sandrine AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- M. Dominique STREIFF
  - Absents excusés : Mrs Cyril VERGNON, donne pouvoir à Mme G. BOUILLON Valentin GILLET, donne pouvoir à Mme S. AUDOIN
  - o Absent: M. Alban AUDOIN
- Invitée : Mme Pascale KIPP, Présidente du Comité des Fêtes

# Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- ♣ Actions du Maire depuis le dernier conseil
- Bilan pique-nique communal du 6 Août
- Bilan forum des associations
- Résolution du conseil municipal pour ou contre l'épandage des digestats de l'usine de méthanisation de St Séverin sur le territoire de Pillac
- Vente de terrains à Logélia
- Position du conseil municipal sur le calcul des attributions de compensations proposées par la CDC
- ♣ Délibération Adhésion ATD16/Expertise d'ouvrages communaux
- Point sur les dossiers et travaux en cours
  - Pompes à chaleur
  - Cimetière



- Loyers impayés
- Voirie
- Adressage

#### Questions diverses

¤

# Actions du Maire depuis le 17/06/2021

- **♣** 24/06/21 Conseil communautaire
- ♣ 8/07/21 Conseil communautaire
- **♣** 26/07/21 Réunion commission finances
- ♣ 8/09/21 Réunion sur la dernière proposition du montant des attributions de compensations à la CDC
- **↓** 16/09/21 Conseil communautaire
- **♣** 20/09/21 Commission finances
- **♣** 23/09/21 Réunion restructuration forestière

# ♣ Ajouts de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- o Décision modificative au budget pour les travaux de voirie
- Délibération pour la souscription du volet assistance numérique auprès de ATD16

Le conseil municipal autorise ces ajouts.

# Bilan du pique-nique communal

Monsieur le Maire autorise Mme Pascale KIPP, Présidente du Comité des Fêtes, de prendre la parole pour nous présenter le bilan du pique-nique communal qui s'est tenu le 6 août dernier.

Mme KIPP nous fait part du succès de ce pique-nique organisé par la nouvelle équipe du Comité des Fêtes ; la mise en place d'une préinscription a permis de gérer à la fois le contrôle du nombre des entrées et respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19, à savoir le respect du nombre de participants, la tenue d'un registre des participants et assurer une gestion antigaspi pour les achats de denrées.

Des personnes sont venues spontanément pour assurer le montage des tivolis, la mise en place de l'éclairage (fortement apprécié car la soirée s'est finie vers 23h)

Elle nous informe également que le lieu, la cour de l'école, est un bon choix qu'il faudra reconduire.

Mr le Maire et le conseil municipal félicitent Mme KIPP pour la réussite de cette première manifestation sous sa présidence.



#### Bilan du forum des associations

Ce Forum a eu lieu le 04 septembre dernier à St Séverin.

Mr Kipp nous fait un bilan positif, qui a permis une connaissance et un échange avec les associations voisines.

Avec le contact de l'Association ENVOL, nous avons la chance d'accueillir le Familibus pour trois dates : 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre.

Notre association communale ACL est inscrite par son président Mr Kipp à la « Pépinière Associative » : cette opération soutenue par la communauté de communes vise à développer la coopération, la mutualisation et les échanges associatifs.

Cette inscription permet d'être présent dans le répertoire des associations, et donc d'avoir une meilleure visibilité.

# Résolution du conseil municipal pour ou contre l'épandage de digestats de l'usine de méthanisation de St Séverin sur le territoire de Pillac

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'épandage des digestats de l'usine de St Séverin sur des terrains agricoles de la commune de Pillac et rappeler qu'une enquête publique est en cours jusqu'à la fin du mois à St Séverin et qu'un dossier est toujours disponible en Mairie. Mme Bouillon nous fait part de son intention de ne pas participer au vote considérant qu'il y a pour elle conflit d'intérêt mais qu'elle donnera sa position à l'issue du vote. Après un échange de points de vue, Mr le Maire propose de passer au vote.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

1 voix contre6 abstentions2 voix pour

La délibération est rejetée à l'unanimité.

# Vente de terrains à bâtir à LOGELIA

M. le Maire informe l'assemblée que Mr GALLES, Maire de St Séverin, va avoir la charge de LOGELIA et, à ce titre, cherche des terrains où cette société pourrait bâtir des logements sociaux. Il s'avère que LOGELIA souhaite acquérir ces terrains pour l'euro symbolique. Mr le Maire rappelle que les terrains qui restent à bâtir au Hameau des Grands Champs sont le fruit d'un lourd investissement engagé par nos prédécesseurs et dont le retour est ni plus ni moins de les vendre au prix fixé, soit 12€ H.T le m2, lors de la délibération du 08/11/2019.



Mr le Maire demande de voter pour ou contre la cession de terrains pour l'euro symbolique :

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

10 voix contre0 abstention0 voix pourLa délibération est rejetée à l'unanimité.

# Position du conseil municipal sur le calcul des attributions de compensations proposées par la CDC

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue de plusieurs réunions à la CDC, un travail de grande qualité sous l'impulsion de Mr AMBAUD, a permis de faire une dernière proposition, dont le but est de gommer en partie les disparités entre les 50 communes de la CDC sur le montant des A.C (attributions de compensation) en faisant jouer à la fois l'équité et la solidarité entre nos communes.

Il s'agira pour notre commune d'intégrer au budget 2022, un surcoût de 2327€ ce qui amènera notre « cotisation » à la CDC à 41169€ contre les 38841€ que nous payons actuellement. Puis, pour les années suivantes, cette somme sera diminuée de 38€, suite à l'intégration des AC dites « orphelines » que nous n'aurons pas à payer.

Mme BOUILLON attire notre attention sur la moyenne des élèves faite sur les rentrées scolaires 2020 et 2021en rappelant que lors de la dernière réunion à la CDC, une erreur s'était glissée dans la liste des élèves de PILLAC ce qui aurait une incidence sur le calcul final. Mr le Maire rappelle à l'assemblée que ce long travail fait suite à l'engagement pris par le nouveau bureau de la CDC, travail qui avait « empoisonné » la fin du mandat du précédent Conseil communautaire et qui n'avait pas abouti à un consensus.

Le calendrier proposé est le suivant : les conseils municipaux se prononcent sur la proposition de la CDC. Lors d'un prochain conseil communautaire, il faudra qu'à la majorité qualifiée des 2/3, cette proposition soit validée pour l'incorporer dans le budget 2022 ; en rappelant au passage que cette opération de rééquilibrage entre communes n'augmente pas la part AC dans le budget de la CDC.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre0 abstention10 voix pourLa délibération est adoptée à l'unanimité.



# Délibération Adhésion ATD16/Expertise d'ouvrages communaux

L'ATD16 s'est emparée du sujet en lien très étroit avec le Conseil départemental de la Charente. L'objectif est simple : mettre sur pied un duo complémentaire au service des communes de Charente. Le Département pour le haut niveau d'ingénierie disponible en la matière et l'ATD 16 comme expert de proximité et outil de démultiplication.

Au même moment, le CEREMA lançait son « Programme National Ponts » et la réalisation de carnets de santé gratuits pour les 312 communes de Charente éligibles. Pour toutes les communes de Charente (éligibles ou non au programme national Ponts), création d'une nouvelle option « Surveillance des ouvrages d'art » :

Recensement initial et exhaustif des ouvrages communaux,

Classification des ouvrages,

Saisie de l'ouvrage dans le Système d'information géographique,

Délimitation juridique des responsabilités de l'entretien,

Elaboration et suivi de la stratégie et des cycles d'entretien,

Accès à la centrale d'achat ouvrages d'art (refacturation au coût d'achat),

Accès à l'AMO ouvrages d'art (avec compensation financière).

Le coût de cette adhésion pour la commune s'élève à 100€.

Mr le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

**Vu** la délibération N°17-II-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD 16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

**Vu** la délibération N° CA2021-03\_R05 du Conseil d'Administration du 31 Mars 2021 relative à la proposition par l'ATD 16 de la nouvelle mission « surveillance des ouvrages d'art communaux »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil [Communautaire/Municipal], après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16, incluant notamment :

Le recensement initial et exhaustif des ouvrages communaux

La classification des ouvrages

La saisie de l'ouvrage dans le Système d'information géographique

La délimitation juridique des responsabilités de l'entretien

L'élaboration et le suivi de la stratégie et des cycles d'entretien

L'accès à la centrale d'achat ouvrages d'art



Nota: L'appui au suivi des travaux n'est pas inclus au titre de la présente option et fera l'objet le cas échéant d'un appui ponctuel conformément au barème de l'ATD 16 **PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD 16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

10 voix pour

0 abstention

0 voix contre

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Point sur les dossiers et travaux en cours

- En ce qui concerne les travaux de remplacement la chaudière fioul par des pompes à chaleur, la Société GOUWY est en attente de livraison de fournitures et n'est pas en mesure de nous proposer un calendrier.
- Pour les travaux au cimetière, la Société MAUTAUBAN est également dans le même cas.
- Pour les loyers impayés, le cabinet d'huissier a informé Mme LIRIO qu'une audience au Tribunal de Cognac est prévue le 13 décembre prochain.
- Les travaux de voirie sont en cours; Mr le Maire accompagné de Mme BOUILLON se sont rendu sur le chantier des MARTHES et ont pris la décision de faire faire des travaux supplémentaires qui étaient nécessaires et profiter de la présence de l'entreprise de travaux sur place. Le coût de cette opération a été évalué à 1490€ et seront à la charge de la commune. Cela passera par une décision modificative au budget communal.
- L'adressage est terminé dans tous les lieux-dits et le bourg de la commune. Le coût total de cette opération est inférieur au prévisionnel.

## Décision modificative du budget

Pour assurer la dépense de travaux supplémentaires de voirie, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :



# **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615231				Voirie	1100€
	<u>'</u>			1	Total	1100€

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Entretien bâtiments publics	-1100€
					Total	-1100 €

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

10 voix pour

La délibération est adoptée à la majorité.

À la suite des dernières pluies, Mr Joannes habitant du village « Chez Thomas » nous a signalé une inondation. Après s'être rendu sur place, Mr le Maire et Mme BOUILLON constatent que le fossé qui doit canaliser l'eau est à curer. Mr Dominique BOCQUIER présent lors de cette visite, nous propose un devis pour ce travail de 200€.

# **♣** Délibération Adhésion ATD16/Volet assistance numérique

Mr EHRENMANN nous rappelle que nous avions résilié le contrat avec la société JVS au mois de septembre 2020. Le délai n'étant pas suffisant, la résiliation n'a pu avoir lieu au 31/12/2020, mais sera effective au 31/12/2021. De ce fait, nous devons adhérer au volet « assistance numérique »de l'ATD16, afin d'avoir accès aux mêmes services et logiciels pour un moindre coût et bénéficier notamment de la dématérialisation des documents et de la signature électronique.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre



eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'au 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération IM°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD 16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

**DECIDE** d'adhérer à compter du 01/01/2022 :

au Volet Assistance Numérique de l'ATD16, l'agence technique de la Charente,

**DECIDE** de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 : « **Assistance sur logiciels et accès** à la centrale d'achat logiciels » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :

- l'accès à la centrale d'achat de logiciels
- o l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
- la formation aux logiciels
- la télémaintenance
- o la participation aux clubs utilisateurs
- o l'envoi de documentations et de listes de diffusion

**PRECISE** que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de TATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,



**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

10 voix pour

La délibération est adoptée à la majorité.

## Questions diverses

- Mr KIPP nous rappelle les dates de passage du Familibus. Il se propose d'accueillir celui-ci le 06 octobre prochain et le 1er décembre.
   Mme Lysiane BOURON se propose pour la date du 3 novembre.
   Le conseil propose de faire passer aux enfants dans le bus un « flyer » rappelant ces dates de passage.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une convention a été signée entre Mme
  CREEGAN pour l'utilisation de la salle des fêtes pour ses cours de Yoga.
- Dans le cadre de l'ACL, Mr Kipp propose un atelier conte spécial Halloween le
  27 octobre et un atelier conte spécial Noël le 22 décembre.
- O Mme Iréna BALL demande à bénéficier d'une salle communale pour exercer une activité sportive HIIT, les lundi et vendredi matin pendant 1h. Le conseil municipal en accord avec l'ACL accepte et propose la salle associative, avec une adhésion à l'ACL pour l'encadrant et ses membres 10€/pers/an. Mr Kipp est chargé d'en informer Mme BALL.
- o Mr le Maire informe le conseil qu'une première réflexion avec quelques autres maires sur la fusion des communes s'est tenue à la CDC.
- Le vote du budget participatif est ouvert. Notre association ACL s'est une nouvelle fois portée candidate. Notre projet porte le numéro 155. Une urne est à disposition à la mairie, on peut également voter en ligne sur le site https://budgetparticipatif16.lacharente.fr/.

La date limite des votes est le 18 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire

La secrétaire de séance